

**RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

O O O O O

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014

O O O O O

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques
DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

O O O O O

**4 - CATHEDRALE SAINTE-MARIE - RESTAURATION DES
TOITURES ET DU DECOR INTERIEUR - MODIFICATION DU
FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Monsieur David CORBIN expose que les travaux de restauration de la toiture et des décors peints intérieurs de la Cathédrale Sainte-Marie, classée aux Monuments Historiques, ont été initialement prévus en trois tranches.

Le première tranche consistait en la réfection de la majeure partie des toitures. Le montant de la première tranche a été arrêté à 200 000 euros HT.

La seconde tranche consistait en la restauration de la toiture du bas-côté sud ainsi qu'en la restauration des maçonneries à l'intérieur de l'église. Le montant de la seconde tranche a été arrêté à 230 000 euros HT.

Enfin, la troisième tranche concerne la restauration des peintures murales à l'intérieur de l'église et est estimée à 230 000 euros HT.

Le Conseil municipal du 18 juin 2013 avait approuvé un plan comme suit :

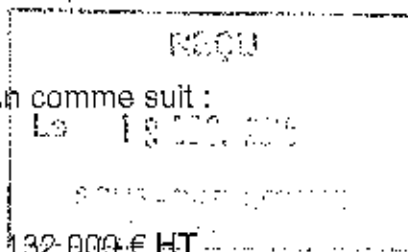
Coût estimatif des travaux : 660 000 € HT

Subvention de la DRAC : 264 000 € HT

Subvention du Conseil régional d'Aquitaine : 99 000 € HT

Subvention du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques : 132 000 € HT

Financement de la Commune d'Oloron Sainte-Marie : 165 000 € HT



.../...

Au vu de l'état dégradé de la toiture découvert en cours de chantier, une quatrième tranche est nécessaire pour mettre hors d'eau l'édifice. Un appel d'offres a été réalisé et le montant de la quatrième tranche est estimé à 137 871,45 euros hors taxes.

La quatrième tranche sera réalisée avant la troisième tranche.

Le nouveau plan de financement peut être arrêté comme suit :

Travaux Église Sainte-Marie	DRAC	Conseil régional d'Aquitaine	Conseil général des Pyrénées- Atlantiques	Commune d'Oloron Sainte- Marie
	40,00%	15,00%	20,00%	25,00%
Tranche 1 200 000 € HT	80 000 € HT	30 000 € HT	40 000 € HT	50 000 € HT
Tranche 2 230 000 € HT	92 000 € HT	34 500 € HT	46 000 € HT	57 500 € HT
Tranche 4 137 871,45 € HT	55 148,58 € HT	20 680,71 € HT	27 574,29 € HT	34 467,86 € HT
Tranche 3 230 000 € HT	92 000 € HT	34 500 € HT	46 000 € HT	57 500 € HT
Total : 797 871,45 €	319 148,58 € HT	119 680,71 € HT	159 574,29 € HT	199 467,86 € HT

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de maîtrise d'œuvre avec l'architecte Bernard VOINCHET,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires, à solliciter les subventions telles qu'exposées,
- **PRÉCISE** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **DECIDE** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2014.
Sont les signatures.-

AFFICHE LE 21/ 12/ 2014



LE MAIRE

Hervé LUCBÉREILH

